

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 1765

**Artikel:** Du rapport Attali à l'éventuel suivi Sarkozy : la France a ses brillants rapports, la Suisse avait ses conceptions globales ; mais on aurait tort d'ironiser platement  
**Autor:** Jaggi, Yvette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012394>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Du rapport Attali à l'éventuel suivi Sarkozy

*La France a ses brillants rapports, la Suisse avait ses conceptions globales; mais on aurait tort d'ironiser platement*

Yvette Jaggi (28 janvier 2008)

Ancien conseiller de François Mitterrand, qui le préférait à un ordinateur mais l'accusa d'avoir «*le guillemet facile*», Jacques Attali, 64 ans, économiste, haut fonctionnaire, ancien directeur de la BERD à Londres et fondateur de l'organisation de microfinance mondiale PlaNet, vient de remettre au président de la République française le rapport résultant des travaux de sa Commission pour la libération de la croissance française, comprenant 43 experts, dont huit femmes et Peter Brabeck-Letmathe, PDG de Nestlé. Ce rapport de 250 pages préconise une véritable réorganisation de toute l'économie française, qui devra être conduite au plus haut niveau et mobiliser, outre l'Etat, l'ensemble des acteurs de la société. La réforme devrait démarrer en avril prochain et atteindre ses principaux objectifs d'ici fin 2012.

Trop facile de voir seulement dans ce rapport l'effet de la rencontre improbable de deux opportunistes venus d'horizons différents: un mandataire, Jacques Attali, penseur à tout faire qui se revendique pragmatique «*de gauche et libre*», et un mandant, Nicolas Sarkozy, homme de pouvoir et de vitesse qui s'impatiente de jouer en politique une «*stratégie de rupture*» analogue à celle pratiquée en son temps au prétoire par Me Vergès, notamment en sa qualité de défenseur des

accusés du FLN algérien. Jacques Attali et Nicolas Sarkozy se connaissent trop bien pour se méprendre l'un sur l'autre. D'autant que le premier a signé une quarantaine d'essais, une demi-douzaine de romans et autant de livres autobiographiques, qui renseignent sur ses idées, sa sensibilité, sa capacité de travail et sur son habileté à exploiter les travaux préparatoires de ses collaborateurs.

Trop léger de signaler que la plupart des 20 décisions fondamentales fondant les 316 propositions présentées dans le rapport Attali étaient déjà connues, voire discutées, avant cette publication. Pas étonnant pour des idées susceptibles de se concrétiser par des mesures et dans des délais acceptables, qui ne pouvaient donc ni relever de la totale utopie ni sortir de l'imagination la plus folle. Le «*calendrier de lancement des décisions fondamentales*» prévoit qu'elles mettront en œuvre les huit ambitions autour desquelles elles s'organisent entre avril 2008 et juin 2009, conformément à la «*feuille de route*» qui sera remise à chacun des ministres concernés.

Trop commode de rejeter le rapport en le disqualifiant globalement: Attali se serait trompé de millénaire et de sujet, en privilégiant la croissance à tout crin, par la

concurrence sur les marchés et par toutes les formes de mobilité: sociale, géographique, économique et internationale. Lecture évidemment simpliste d'un document qui s'ouvre sur le primat du savoir, l'aide prioritaire aux (très) petites et moyennes entreprises et sur le détail de cinq révolutions à ne pas manquer: le numérique, le système de santé, le développement durable, le renforcement des grandes infrastructures et «*les services à la personne, un secteur porteur de demain*».

Trop helvétique d'ironiser sur la marotte française des grands rapports produits par de brillants esprits, qui éblouissent parfois au moment de leur publication et finissent tous aux archives avant d'avoir produit de véritables effets. Tel est notamment le sort réservé au rapport intitulé *Le sursaut - Vers une nouvelle croissance pour la France*, demandé en 2004 par Nicolas Sarkozy, alors ministre d'Etat en charge de l'économie, des finances et de l'industrie, à Michel Camdessus, gouverneur honoraire de la Banque de France et président d'un groupe de travail *ad hoc* rassemblant 20 experts. Il est vrai que l'ère des conceptions globales, très en faveur dans la Suisse des années septante, a fait place au temps des projets, moins visionnaires et plus circonscrits, comme on les aime au pays de la démocratie semi-directe et du consensus

laborieux.

Il n'empêche: la volonté de réforme affichée par Jacques Attali ne s'avère pas en tous points contagieuse. Le président Sarkozy a déjà formellement renoncé à la réalisation de moins d'un pourcent des «décisions» proposées. Parmi les trois projets abandonnés d'emblée figure celui d'abolir les départements, rien moins, pour mieux faire droit au «quatrième niveau» de gouvernance territoriale, celui de la région, avec président, préfet et budget confortable. Même si les départements ne correspondent plus à une division administrative aussi importante que dans les deux siècles passés, ils ne sauraient voir leur existence remise en cause en pleine campagne pour les élections municipales. Une telle manœuvre serait aussi risquée que la proposition de fusionner des cantons suisses, ces Etats souverains qui ont jugé bon de se fédérer, dans leur propre intérêt.

Côté politique environne-

mentale, le rapport Attali ne fera guère avancer la France, qui pointe actuellement en enième position d'un classement emmené par la Suisse, championne de l'écologie et du civisme durable. Ainsi, avant même de l'avoir vraiment mis en œuvre, la France devrait renoncer au principe de précaution, dont l'application générerait la croissance, et développer sans complexe les cultures OGM. Hurlements justifiés chez les Verts français, davantage tentés par la décroissance volontaire façon «Casseurs de pub» que par le développement jugé forcené de l'économie et de la finance.

Quant à la gauche, elle a déjà répondu aux propositions signées Jacques Attali par un contre-rapport émanant de *La Forge*, un *think tank* indépendant animé notamment par le député européen socialiste Benoît Hamon et par le député vert Noël Mamère. On est évidemment loin de la lecture socio-historique faite par Beat Kappeler dans sa dernière

chronique hebdomadaire du *Temps*. Il y soutient Jacques Attali dans sa prise en compte des récents changements du monde et de la société, en particulier par rapport à 1968.

Le dernier mot revient à Ségolène Royal. «*Ce rapport a le mérite d'être là*», a-t-elle proclamé en recevant le document des mains de Jacques Attali. Et Royal d'ajouter, sans arrière-pensée: «*il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de regarder les propositions mises sur la table*». Reste à savoir si cet examen doit être sélectif ou porter sur toutes les mesures préconisées, y compris sur celles qui visent à donner aux salariés la possibilité d'exercer leurs talents aussi tôt, aussi intensément et aussi longtemps qu'ils le souhaitent, par exemple au-delà de 35 heures hebdomadaires et de l'âge usuel de la retraite. A moins qu'ils soient contraints de travailler plus par la croissance retrouvée et pour obéir aux impératifs des mobilités généralisées.